



Rapport annuel 2023
Application du
Règlement 2021-1031 sur la gestion
contractuelle

Annick Morin

Cheffe approvisionnement, gestion contractuelle et transport

Service des ressources financières et matérielles

Mars 2024

RAPPORT ANNUEL 2023

Application du Règlement 2021-1031 sur la gestion contractuelle

1. Préambule

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Baie-Comeau doit présenter annuellement un rapport sur l'application du règlement concernant la gestion contractuelle.

2. Règlement 2021-1031 sur la gestion contractuelle

Le seuil d'appel d'offres public en vigueur pour l'année 2023 était de 121 200 \$.

3. Octroi des contrats 2023

Voici le sommaire des contrats conclus pour 2023 selon la méthode de mise en concurrence. Les données proviennent des publications effectuées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) selon les termes de reddition de comptes exigés.

3.1 Avis d'appels d'offres publics

Type de contrat	Avis d'appels d'offres publics	
	Nombre	Valeur
Approvisionnement	8	3 385 128 \$
Services professionnels	6	235 966 \$
Services techniques	8	1 929 034 \$
Travaux de construction	5	3 987 804 \$
Total	27	9 537 932 \$

Il est à noter que certains mandats pour des services professionnels étaient toujours en attente d'adjudication au 31 décembre 2023, alors la valeur de ces contrats n'est pas tenue en compte.

3.2 Contrats accordés par appel d'offres sur invitation

Type de contrat	Appels d'offres sur invitation	
	Nombre	Valeur
Approvisionnement	4	209 890 \$
Services professionnels	3	140 748 \$
Services techniques	1	34 492 \$
Travaux de construction	1	34 949 \$
Total	9	420 079 \$

3.3 Contrats de gré à gré

Type de contrat	Contrats de gré à gré	
	Nombre	Valeur
Approvisionnement	59	2 737 083 \$
Autres	6	688 026 \$
Services professionnels	7	331 748 \$
Services techniques	5	2 003 809 \$
Travaux de construction	1	29 828 \$
Total	78	5 790 494 \$

Il est à noter que la catégorie *Autres* comprend les ententes avec la MRC de Manicouagan, le Centre de services scolaire de l'Estuaire et le Cégep de Baie-Comeau, organisations avec lesquelles nous pouvons conclure des ententes de gré à gré.

Parmi les contrats de *Services techniques*, on y inclut celui pour le transport adapté octroyé de gré à gré considérant la clause 573.3 alinéa 2.1 de la Loi sur les cités et villes qui stipule que nous pouvons procéder ainsi avec des organismes à but non lucratif.

3.5 Acquisitions par regroupement d'achat

Les biens ou services acquis avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ou le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) sont essentiellement du sel de déglacage, des produits chimiques pour le traitement des eaux, du carburant, des camionnettes et des assurances.

Type de contrat	Acquisitions par regroupement d'achat	
	Nombre	Valeur
Approvisionnement	9	2 902 935 \$
Total	9	2 902 935 \$

3.5 Valeur totale des contrats publiés de plus de 25 000 \$

Type de contrat	Contrats de plus de 25 000 \$	
	Nombre	Valeur
Approvisionnement	80	9 235 036 \$
Autres	6	688 026 \$
Services professionnels	16	708 462 \$
Services techniques	14	3 967 335 \$
Travaux de construction	7	4 052 581 \$
Total	123	18 651 440 \$

3.6 Appels d'avis d'intérêt

À noter qu'en cours d'année, nous avons procédé à deux appels d'avis d'intérêt. Ce processus ne constitue pas une mise en concurrence, mais consiste plutôt à une étude de marché.

4. Reddition de comptes

À la fin de l'année 2023, il a été entrepris d'effectuer une mise à jour des données publiées sur le SEAO. L'objectif est de s'assurer de la conformité à l'article 477.5 de la Loi sur les cités et villes, soit de faire mention des dépenses effectivement faites à la fin de l'exécution de chaque contrat de plus de 25 000 \$.

5. Plainte

Aucune plainte n'a été reçue dans le cadre de l'adjudication d'un contrat.

6. Sanction

Aucune sanction n'a été effectuée concernant l'application du Règlement 2021-1031 sur la gestion contractuelle.